

Extrait du Registre des ARRÊTÉS DU MAIRE

**Objet : RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION RUE DE SANCERRE**

Le Maire de la commune de VINAY,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-2 et L. 2213-6,

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2125-1 à L. 2125-6,

Vu la demande de l'entreprise **MARRON TP REIMS**, 10 rue de Bétheny la Neuville 51100 REIMS, en date du 25 avril 2024, pour des travaux d'extension du réseau BT pour alimenter un branchement Type II, rue de Sancerre à VINAY, du 13 mai 2024 au 13 juin 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité de tous pendant les travaux ;

ARRÊTONS

Article 1er :

L'entreprise **MARRON TP REIMS** est autorisée à occuper le domaine public, rue de Sancerre, pour des travaux d'extension du réseau BT pour alimenter un branchement Type II, du 13 mai 2024 au 13 juin 2024.

Article 2 :

Cette occupation nécessite les mesures suivantes pendant la durée des travaux rue de Champagne :

- **Interdiction de stationnement aux véhicules légers et aux poids lourds**
- **Interdiction de dépassement aux véhicules légers et aux poids lourds**
- **La vitesse sera limitée à 30 km/h**
- **Circulation alternée par feux tricolores**

Article 3 :

La signalisation sera mise en place par l'entreprise **MARRON TP REIMS**.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 5 :

Monsieur le Maire de la commune de VINAY, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AY-CHAMPAGNE, l'entreprise **MARRON TP REIMS**, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VINAY, le 26 Avril 2024

LE MAIRE,
Eric FILAINE

